

ÉVÈNEMENT

Ils décryptent pour nous le rapport

w Antoine Casanova, historien, directeur

de la revue la Pensée.

w Claude Gindin, historien, derniers articles publiés : Culture : affirmations d'une conception in la Pensée, oct.-déc. 2004.

La révolution informationnelle et le travail humain in la Pensée n° 326, avril - juin 2001.

w Pierre Musso, professeur à l'université

de Rennes-II. Dernier ouvrage paru :

la Religion du monde industriel,

analyse de la pensée de saint Simon,

Éditions de l'Aube, 2006.

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT

Le manifeste du nouveau c@pit@lisme

Un document clé . L'informatique, l'imaginaire, le son, la finance, les images... Ce sont les nouveaux territoires du profit et de l'exploitation. Le rapport Jouyet-Lévy en dessine les cartes.

Le rapport dont nous révélons ici les grandes lignes n'est pas secret. Il est consultable du reste sur Internet. Il n'est pas, non plus, destiné au grand public, mais propose avec un ensemble de recommandations pour les « décideurs », politiques et économiques. Commandé par l'ancien ministre de l'Économie et des Finances à Jean-Pierre Jouyet, alors à la direction de l'inspection générale des finances et à Maurice Lévy, PDG du groupe Publicis, il concerne au premier abord l'économie de « l'immatériel », dont on verra que la définition est très extensible, des produits culturels et informatiques à la finance en passant par les réseaux. Mais l'immatériel, en l'occurrence, a les allures d'un char d'assaut ultralibéral dans le champ de bataille de la mondialisation. Il n'est pas anodin que Jean-Pierre Jouyet, complaisamment présenté comme un homme de gauche, se retrouve aujourd'hui dans le gouvernement Sarkozy, en charge des Affaires européennes. Car l'Europe, selon le rapport lui-même, est un échelon clé dans la mise en oeuvre de la stratégie qu'il préconise et qui vise à soumettre l'ensemble de la vie économique et sociale, les États eux-mêmes à la rentabilité financière. Dans cette perspective les États sont appelés à devenir de véritables staffs d'entreprise. C'est assez exactement ce qui se met en place avec le gouvernement de Nicolas Sarkozy et l'hyperprésidence de ce dernier alors même que les grandes lignes des préconisations du rapport recourent précisément les orientations du nouveau chef de l'État. Le rapport Jouyet-Lévy n'est pas une spéculation de technocrates mais un programme d'action. Sa mise en oeuvre est engagée. Mercredi passé, la création d'une Agence du patrimoine immatériel de l'État, souhaitée par le rapport, était annoncée.

« L'Économie de l'immatériel » : c'est sous ce titre pour le moins énigmatique qu'a été rendu public, en janvier 2007, un rapport fort de 167 pages commandé par l'ancien ministre des Finances et rédigé sous la houlette de Maurice Lévy, patron de Publicis, et de Jean-Pierre Jouyet, alors chef de l'inspection des finances, ancien membre du cabinet de Lionel Jospin et aujourd'hui tout nouveau secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Affaires européennes du gouvernement Sarkozy.

tout remettre à plat

S'agit-il là d'un rapport de plus, condamné à rester au fond d'un tiroir ? Après lecture attentive, ce rapport dévoile les nouveaux préceptes de la pensée libérale. Il ne se contente pas de dessiner les contours d'un corpus théorique mais il échafaude des pistes de travail. Au nom des « quatre T : Talent, Technologie, nouveau rapport au Temps et nouveaux Territoires », il impulse, selon les dires de Thierry Breton, une nouvelle façon de « réfléchir, de raisonner et de parler (...) afin de créer une nouvelle communauté de pensée chez nos élites républicaines sur le modèle des grandes écoles de pensée américaines ».

Ce rapport joue un rôle fondateur au même titre que celui de Nora-Minc en 1978 sur « l'Informatisation de la société française ». C'est le même

raisonnement qui prévaut ici mais au nom de l'économie et de « la société de connaissance ». Avec un même schéma de pensée : la révolution technique entraîne une révolution socio-économique. Il faut donc tout remettre à plat, « s'interroger sur la compétitivité de notre réglementation du travail dans l'économie de l'immatériel », dicit le ministre. Ce qui lui fait dire que l'un des premiers gestes est de « trouver un nouveau consensus social pour assouplir ces réglementations inspirées par une économie industrielle d'hier, totalement inadaptées aux nouvelles réalités de l'économie de l'immatériel ».

le tout immatériel

Le rapport Jouyet-Lévy est la combinaison de la prétendue fatalité de la technologie avec celle de la financiarisation du monde. Il traduit une approche technico-financière où tout deviendrait immatériel, sur le modèle de la finance, depuis longtemps, elle, dématérialisée. Dans cette optique, les entreprises, les institutions et même les nations deviennent des marques et, de façon plus générale, les réseaux d'information, via Internet, dématérialisent les objets, le territoire, les institutions, voire les hommes qualifiés d'« actifs immatériels ». Ainsi, s'il est écrit que « notre principale richesse, c'est l'homme », c'est pour aussitôt ajouter qu'« il convient de traiter économiquement le capital humain » (p. 155), car « l'immatériel devient la principale source de création de valeur » (p. 163).

La notion « d'immatériel » est dès lors appliquée indistinctement à l'innovation, à la recherche, à la formation comme à l'enseignement, au design, à la mode, en passant par la créativité, le jeu vidéo, la publicité, les marques, le divertissement (l'entertainment). Les rapporteurs précisent même qu'il ne faut pas « oublier une autre catégorie d'actifs immatériels : ceux liés à l'imaginaire » (p. 53), ce qui permet de mettre sur un même plan la création artistique et la publicité.

Soixante-huit recommandations émaillent ledit rapport qui préconise de « mettre les actifs immatériels publics au service de l'économie » (p. 116), entendons par là le marché ; tout comme de faire financer les sites publics d'administration en ligne par la publicité sur le modèle Google, après avoir développé un « business model » pour les sites publics (p. 124). Faute de crédits budgétaires, il demande la transformation des universités et des musées sur le modèle américain en les identifiant par des marques (p. 104), tout en précisant : « Il ne s'agit naturellement pas de céder à une marchandisation de la culture... Mais simplement de reconnaître deux choses : le développement des ressources propres doit être un objectif prioritaire et les marques sont un élément du rayonnement de la France » (p. 105). Pour les musées, l'exportation du Louvre à Abu Dhabi est la première pierre à cet édifice. Pour les universités, il s'agit de créer dix pôles universitaires et de recherche d'excellence mondiaux et soixante-dix universités professionnalisées et régionalisées : autonomie des universités, évaluation des résultats, sélection des étudiants, dispense de formation en anglais, ce que l'ancien ministre des Finances nomme « un plan Marshall » pour l'enseignement supérieur. Partout, le principe d'inégalité sociale et territoriale l'emporterait.

Ainsi l'esprit des affaires s'imposerait aux affaires de l'esprit... Au nom de cette nouvelle économie dite de l'intelligence et de la connaissance qui ne vise qu'à produire l'économie de l'intelligence. Laissons la conclusion à Thierry Breton. Il voit dans ce rapport « le fil rouge de mon action économique pour une nouvelle croissance » ainsi qu'« un carburant incontournable pour alimenter le programme de ma famille politique ».

Ce rapport peut être téléchargé sur Internet www.finances.gouv.fr .

Il est aussi publié à la Documentation française.

Pierre Musso Marie-José Sirach Maurice Ulrich

ÉVÈNEMENT**La commission Jouyet-LÉvy**

Le rapport remis le 6 décembre 2006 au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Thierry Breton, a été élaboré, sous la présidence de Jean-Pierre Jouyet et Maurice Lévy, par une commission de 26 membres dont huit inspecteurs des finances et onze dirigeants d'entreprises privées dont plusieurs PDG d'entreprises de premier plan en matière de technologies de l'information et de la communication telles EMI ou Universal.

Énarque, Jean-Pierre Jouyet eut comme condisciples François Hollande ou Dominique de Villepin dans la promotion Voltaire. Nommé directeur du Trésor en juin 2000, il côtoie depuis des années toutes les figures de premier plan dans le monde des très grandes affaires, de la haute finance et de la politique. Il a été l'artisan de la préparation de tous les grands sommets européens comme des grandes privatisations de ces dernières années.

Maurice Lévy est le PDG de Publicis, quatrième groupe mondial de la publicité et des communications. Membre du conseil de la fondation Forum économique mondial et du club le Siècle où il côtoie aussi bien Jean-Claude Trichet, président de la BCE, Ernest-Antoine Seillière, les PDG des grandes banques et groupes d'assurances que Bernard Kouchner, Alain Minc, Dominique Strauss-Kahn ou Jean-Marie Colombani, directeur du Monde, parmi des dizaines d'autres personnalités des affaires, de la finance et des médias.

Aucun syndicaliste, aucun élu ou représentant d'association ne figurait dans la commission qu'ils ont présidée.

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÉNEMENT

Le chiffre

17,4%

de la valeur

ajoutée

C'est le poids des entreprises du secteur de l'économie dite immatérielle, en France, en 2003.

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT

Rapport : L'homme, ça rapporte combien ?

L'analyse de Pierre Musso

L'homme défini comme un « capital humain » doit être tout simplement géré, comptabilisé, traité comme un signe dans un bilan comptable, c'est-à-dire comme un « actif immatériel »

Les économistes libéraux de l'OCDE qui défendent la théorie de « l'économie de la connaissance et de l'immatériel » s'appuient sur un constat établi en 1994 par un de leurs collègues américains, J.W. Kendrick. Celui-ci a constaté que le total du « capital tangible » entendu comme la somme des structures, des équipements, des stocks et des ressources naturelles était devenu inférieur aux États-Unis, à partir des années 1973, au « capital intangible » entendu comme la somme des dépenses consacrées à l'éducation, à la santé, à la sécurité et à la recherche. Le stock de capital tangible rapporté au stock de capital intangible a plus que doublé entre 1929 et 1990. Une « économie fondée sur le savoir » se serait ainsi développée sur une très longue période.

Cette approche permet aux auteurs du rapport de déclarer que « notre principale richesse, c'est l'homme », c'est-à-dire les talents, la connaissance et le savoir. Au-delà de cette belle déclaration humaniste, l'objectif est de traiter l'homme de façon comptable : « Il convient de traiter économiquement le capital humain » (p 155). L'homme défini comme un « capital humain » doit être tout simplement géré, comptabilisé, traité comme un signe dans un bilan comptable c'est-à-dire comme un « actif immatériel ». Le but du rapport est d'imposer comme une évidence idéologique cette vision comptable et financière des - compétences, du savoir et de la culture.

Dans le capitalisme post-fordiste, la croissance et la valeur reposent toujours plus sur la qualité du facteur humain et sur ses productions intellectuelles. Ce constat entraîne deux conséquences majeures :

1) L'élargissement et l'intensification de l'exploitation de l'ensemble des facteurs humains. La production ne segmente plus la conception de la fabrication : le cerveau et le bras. Le travail est devenu une activité qui engage l'individu dans tout son être, - physique, nerveux (le stress), psychologique, créatif, imaginatif, etc. D'une logique taylorienne de dissociation du savoir et de l'opération, on passe à une logique post-fordiste d'intégration de toutes les compétences et de tout le potentiel cognitif des individus.

2) La financiarisation du travail humain « valorisé » comme un « capital stockable » composé de compétences et de productions intellectuelles (brevets, créations, droits sur des oeuvres ou des marques, etc.). L'enjeu est de marchandiser toutes les capacités cognitives et de capter ce que les économistes appellent des « rentes immatérielles » souvent protégées par la propriété intellectuelle. Ainsi les rapporteurs soulignent-ils que « La propriété intellectuelle occupe une place centrale dans l'économie de l'immatériel » (p. 22).

La notion de « capital humain » permet donc de réduire l'humain à un stock de compétences et de savoirs susceptibles d'être comptabilisés dans un bilan et valorisés financièrement. C'est le point ultime de l'extension de la logique financière à toute la société.

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT**Rapport : Pas une seconde libre pour les cerveaux****L'analyse de Pierre Musso****Le rapport défend une vision du monde qui prétend imposer le paradigme publicitaire à toute la société.**

Depuis les débuts du postfordisme, à la fin des années soixante, le capitalisme se pare de promesses et s'empare de mythes. Avant-hier, c'était la « société de communication » qui annonçait l'abondance pour chacun : or elle a produit son contraire, des exclus de la consommation en masse. Puis ce fut la « société de communication » qui a autant développé les échanges qu'elle a enfermé d'individus dans leur solitude. Aujourd'hui, le nouveau mythe, celui de l'économie et de la « société de connaissance », vient se substituer à celui de la société d'information et l'englober. Probablement que le non-dit de cette « société de la connaissance » sera aussi son envers et son contraire : l'ignorance de masse offerte aux industries du divertissement qui valorisent les audiences des publics en recettes publicitaires.

Faisant référence au modèle des « industries de la créativité » développées en Grande-Bretagne, le rapport - dont un des deux coauteurs est le PDG de Publicis - place le spot publicitaire au même rang que l'oeuvre d'art. Il défend ainsi une vision du monde qui prétend imposer le paradigme publicitaire à toute la société.

Si la notion d'« immatériel » est d'abord appliquée par les rapporteurs au travail transformé en « capital humain » (voir encadré), le « hors-travail » n'est pas exclu de leur analyse. Bien au contraire, les loisirs doivent être capturés par les industriels du divertissement et de la publicité, ce que les Anglo-Saxons nomment l'entertainment. Il s'agit des industries audiovisuelles (la télévision, la vidéo, le cinéma, les jeux vidéos) et du multimédia (sur Internet, téléphone mobile, baladeurs, etc.). Au travail, les capacités cognitives devront être valorisées et en dehors, elles seront vendues via les médias et les recettes publicitaires (les fameux « cerveaux disponibles », selon la formule de Patrick Le Lay). Ainsi le capitalisme postfordiste vampirise l'ensemble de la vie quotidienne dans et hors travail. L'appel à la créativité et à l'innovation dans l'entreprise a pour corollaire, à l'extérieur, la recherche d'une passivité d'un public de consommateurs - d'une « humanité assise » devant les écrans (de télé, de téléphone mobile, d'ordinateur, ou de jeu vidéo).

L'enjeu est identifié et même quantifié dans le rapport : « L'explosion de la demande de services de type culturel, récréatif ou encore d'information, tout ce qui a trait aux médias, à l'information, aux jeux et à l'entertainment en général. Ce secteur représente aujourd'hui un poids économique considérable. En 2003, la valeur ajoutée de ce secteur a dépassé 11 milliards d'euros, soit autant que celle de la construction aéronautique » (p. 16).

ÉVÉNEMENT

L'État, pour servir les entreprises

L'analyse d'Antoine Casanova

Le rapport insiste à maintes reprises sur le rôle de la puissance publique.

« L'économie de l'immatériel n'est pas une économie sans État » (p. 29).
« L'économie de l'immatériel renforce le besoin d'État mais sous de nouvelles formes » (p. 29). « L'économie de l'immatériel n'est pas une économie sans État, bien au contraire » (p. 10). Mais quel État ?

« Tout d'abord, la puissance publique est à l'origine de normes qui déterminent le contexte dans lequel peuvent se développer l'innovation, la création et les nouvelles technologies. Dans le domaine de l'innovation et de la création, ce sont bien les autorités publiques au sens large, nationales mais aussi internationales, qui établissent les règles de la propriété intellectuelle » (p. 29). De plus, « au-delà de règles ou d'interventions spécifiques, la réglementation générale des marchés des biens, du marché du travail, des marchés du capital va également créer des conditions plus ou moins favorables au développement et à la diffusion de l'économie de l'immatériel (p. 29).

Dans cette optique, les interventions réglementaires et législatives des pouvoirs publics pour aider avec efficacité les grandes entreprises doivent articuler avec pertinence niveau international, niveau de l'État national, niveau de l'Union européenne.

À cet égard, l'Europe constitue tout à la fois un cadre de décision et un levier pour porter des propositions et peser sur le plan international. Avec son marché de bientôt près de 500 millions d'habitants, son poids économique et commercial, l'Union européenne est un relais d'intervention pour pousser à la convergence des règles qui conditionnent le fonctionnement et le développement de l'économie, de l'immatériel. C'est une dimension essentielle de l'économie de l'immatériel. La France ne libérera ce nouveau potentiel que si elle inscrit ses initiatives dans le cadre de l'Europe, qui est, bien plus que le cadre national, à l'échelle de l'enjeu » (p. 31).

C'est dans ce cadre, poursuit le rapport dans l'ouverture du premier chapitre de la troisième partie, « qu'accroître les actifs immatériels tant privés que publics doit devenir une priorité de politique publique ». C'est ainsi une démarche à la fois économique et politique que les auteurs dans l'introduction à leur rapport (p. 9) déclarent vouloir conduire : « Étudier la capacité qu'a l'État de favoriser et développer notre potentiel de croissance grâce à ses actifs immatériels », et aussi étudier, pour les réformer si nécessaire, les règles, les lois, la fiscalité, les structures de l'État et des services publics (recherche, école, université, musées) pour les mettre en pertinente « adéquation » avec « les besoins d'entreprises de plus en plus engagées dans l'économie de l'immatériel ».

ÉVÈNEMENT**Rapport : La culture du point de vue du profit****L'analyse d'Antoine Casanova**

Le rapport tient à maintes reprises un langage qui paraît évoquer la richesse, l'irremplaçabilité et les dimensions diversifiées de la création et de la culture. C'est le cas dans les titres : « L'économie de l'immatériel accélère l'obsolescence de nos institutions de la connaissance et de la création » (p 40) ; « La création française est dynamique mais sa vocation internationale est insuffisante » (p. 53) ; « L'importance de la création culturelle et artistique » (p. 55) ; « La France attire-t-elle les talents créatifs ? » (p. 55) ; « La création française doit mieux se déployer à l'international » (p. 56) ; « De la création à la créativité » (p. 57)...

Mais le texte est au fond très clair. L'assemblage sur le même plan (p. 53) et dans la catégorie d'immatériel de la publicité, du design, de la recherche, de l'éducation, des activités et des patrimoines culturels, scientifiques, artistiques, des universités, des musées publics, des nouveaux réseaux des technologies de l'information, et par ailleurs des actifs des banques, vise un objectif majeur. Mettre tout cela en équivalence avec le même statut « d'actifs immatériels ». Ainsi serait légitimée leur transformation présente et à venir en moyens marchands porteurs de « valeur », c'est-à-dire de profits pour les groupes capitalistes dans la mondialisation financière.

À l'inverse, ce rapport n'évoque jamais les différentes dimensions de la culture comme proprement humaine. Il fait silence sur l'essentiel - les rapports avec les citoyens, les travailleurs, leurs droits, leurs exigences, leurs besoins sur ce terrain fondamental. La culture est en effet une réalité inséparable du mouvement même de la formation de l'humanité. Elle est constituée par tout ce qui contribue à faire d'un sujet humain un être social, pleinement développé. La formation et l'enseignement, l'activité productrice, la connaissance scientifique et technologique, la pratique de toutes les formes d'expression artistique, l'exercice de la démocratie (de l'entreprise à la cité, la région, la nation) constituent autant de moyens et d'outillages matériels et symboliques pour élargir les capacités humaines, donc autant de moyens de culture.

Aujourd'hui, les enjeux de la culture ont une ampleur et une intensité inédites. Depuis quelques décennies, c'est une étape nouvelle pour les capacités de l'humanité qui se développe. Ce qui devient à la fois possible et indispensable, c'est une politique démocratique assurant à tous des formations initiales et permanentes avec la maîtrise des outillages qui incorporent des fonctions symboliques cognitives, imaginatives, opératives.

Cela implique que soit prolongée de manière novatrice l'orientation née avec la Révolution française. Assurer à tous les moyens et les capacités d'un développement culturel, inséparable de la libération humaine. Cette démarche s'est notamment exprimée avec force dans le décret de la Convention - nationale de juillet 1793 qui créait le Musée de la République au Louvre. Le rapport sur l'économie de l'immatériel tourne le dos à cette - perspective, comme aux combats qui se mènent en France et ailleurs pour défendre et

consolider l'exception culturelle.

Universités, patrimoines et institutions publiques y sont envisagés comme des « marques » et des « produits », ou comme agents de production « d'actifs » pour les entreprises, les profits. Le rapport énonce avec clarté cette « logique » : « Le développement d'actifs immatériels permet à une entreprise de se distinguer de ses concurrents, de mettre sur le marché de nouveaux produits, de nouveaux concepts et, plus généralement, de gagner en compétitivité hors prix, ce qui génère des clients et des profits supplémentaires » (p. 53).

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT

Rapport : L'idéologie de la marque

L'analyse de Pierre Musso

La reprise du modèle de la « démocratie compétitive » inventé par Berlusconi auto-proclamé PDG de l'Italie et président d'une République d'actionnaires.

Dans « l'économie de l'immatériel », tout devrait se « dématérialiser » sur le modèle de la monnaie, passant de l'or au papier, puis au bit d'information... Les entreprises, les institutions, et même les nations deviendraient des « marques ». En fait, il s'agit de généraliser et d'imposer le - modèle d'organisation de la grande firme multinationale à l'ensemble de l'économie. En effet, - aujourd'hui, les multinationales s'organisent en réseaux et en « archipels » à l'échelle planétaire et s'identifient par leur « marque ». Leurs usines sont à un coin de la planète, là où les coûts de main-d'oeuvre sont les plus bas (selon la - fameuse formule de « l'entreprise sans usines » de Serge Tchuruk, le patron d'Alcatel), leurs centres de - décision à un autre, près des places - financières, leurs centres de recherche ou de création là où existent des compétences, les centres de distribution répartis au plus près des consommateurs, etc. Ce qui fait l'unité de la firme ce sont ses actionnaires, son système d'information et sa « marque ».

Selon les rapporteurs, ce modèle de la marque d'entreprise devrait être appliqué au travail, à la culture, à la recherche, à l'enseignement, à l'État, etc. Toute production intellectuelle serait ainsi standardisée en une marque négociable. Car, par les vertus de « l'immatériel », tout devrait être transformé en un signe, c'est-à-dire en un « actif immatériel », catégorie comptable qui permet de tout classer dans un bilan d'entreprise. Les universités et les musées sont ainsi réduits à des marques valorisables sur le modèle des firmes internationales. Déjà la « marque » Sorbonne a été « exportée » dans les Émirats arabes unis et la « marque » Louvre à Abu Dhabi. Ce ne sont là que des exemples emblématiques d'une démarche qu'il faudrait généraliser.

Faute de crédits budgétaires, l'État est invité à transformer les universités et les musées sur le modèle nord-américain, en les identifiant par des marques (p. 104) pour solliciter des financements privés. Évidemment, les rapporteurs s'en défendent : « Il ne s'agit naturellement pas de céder à une marchandisation de la culture... mais simplement de reconnaître deux choses : le développement des ressources propres doit être un objectif prioritaire et les marques sont un élément du rayonnement de la France » (p. 105).

Ainsi, pour les rapporteurs, la France elle-même devrait être traitée comme une marque : « La gestion de l'image s'impose non seulement aux entreprises, mais de plus aux nations » (p. 115). La nation serait considérée alors comme une entreprise dans la compétition mondiale. Ici le rapport emprunte tout simplement le modèle de la « démocratie compétitive » inventé par Berlusconi qui s'est proclamé PDG de l'Italie et président d'une République d'actionnaires. Tel est le dogme du néomanagement généralisé à toute la société afin qu'elle devienne « business oriented »...

ÉVÈNEMENT**Rapport : Musées à vendre ou à louer**

Françoise Cachin, ancienne directrice des Musées de France analyse la recommandation numéro 10 du rapport.

Le rapport parle de « renforcer le rayonnement des musées français ».

Françoise Cachin. Qu'est- ce que cela veut dire ? La France est le pays du monde le plus visité, le musée du Louvre le plus fréquenté. En dehors de cela, le rayonnement s'est toujours fait par les organisations internationales d'expositions.

Il prévoit « d'autoriser les musées à céder le droit d'utilisation de leur nom ».

Françoise Cachin. C'est scandaleux ! Les noms des musées appartiennent à l'histoire républicaine du pays. Ce ne sont pas des marques commerciales.

Est évoqué l'autorisation faite aux musées de « louer et vendre certaines de leurs oeuvres » en précisant qu'« actuellement, ils n'en sont pas propriétaires ».

Françoise Cachin. Louer, c'est très choquant, vendre, n'en parlons pas ! Nos musées, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, relèvent de la même législation. Ils ne sont pas propriétaires de leurs oeuvres et ils n'ont pas à l'être ! Les oeuvres sont le bien de la nation, du public.

Le musée Guggenheim de Bilbao est cité en exemple...

Françoise Cachin. Comme toujours, on cite un musée privé, le Guggenheim. On oublie de dire que les musées américains ne sont pas du tout sur cette ligne. Et les musées européens, pas davantage. D'ailleurs, nos collègues étrangers sont scandalisés de ces recommandations. À ce jour, aucun musée européen ne loue ni ne vend ses oeuvres. Si cela devenait le cas, ce serait une première.

Le rapport stipule que « les oeuvres devraient être classées, après accord d'une commission ad hoc, en deux catégories : les trésors nationaux et les oeuvres libres d'utilisation ».

Françoise Cachin. C'est dément. C'est ridicule. On sait fort bien aujourd'hui que le goût change et que si on avait procédé de la sorte, on n'aurait jamais pu concevoir le musée d'Orsay. Il serait donc aberrant de faire un pareil tri entre trésors nationaux et oeuvres dites secondaires à un moment donné. Quant à la commission ad hoc, je n'y crois pas.

Vous être donc très choquée par cette recommandation numéro 10 ?

Françoise Cachin. Oui, je suis choquée que l'on utilise le bien public comme un bien privé. Ce rapport est conçu par un financier et un publicitaire qui ne savent pas que les musées sont faits pour éduquer, pour faire que la culture soit pérennisée. Il faudrait leur dispenser des cours de culture. Ils ont un mépris total envers les conservateurs qui, en conservant les oeuvres, en les montrant, en enseignant l'histoire de l'art, exercent un métier de service public. Privatiser les biens de la République serait une dérive épouvantable, d'autant plus

inacceptable que les musées français rapportent beaucoup d'argent. Le problème, c'est que l'on résiste mal à l'argent. Les musées de province vont être très sollicités. Imaginez les maires qui cherchent - toujours de l'argent pour faire vivre leur commune. Comment ne craqueraient-ils pas. Tout cela est très grave.

Entretien réalisé par Magali Jauffret

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT**Rapport : Université : excellence et financements privés***L'analyse de Claude Gindin***Sur le modèle états-unien, mise en concurrence des universités.**

La France ne peut espérer conduire à un niveau d'excellence internationale plus de quatre-vingts universités et encore plus d'instituts de recherche. De fait, les pays performants en termes de recherche s'appuient sur un nombre plus limité de grands établissements de recherche, le plus souvent des universités, en distinguant des universités à vocation internationale, tournées vers la recherche de pointe et, à ce titre, en concurrence avec les meilleurs établissements mondiaux, des universités locales dont la vocation est la formation supérieure de la population » (p. 160)...

« L'absence de marques éducatives fortes traduit (...) l'insuffisante incitation des universités à valoriser leur marque, à partir du moment où le produit de cette valorisation n'aboutit pas, dans le système actuel, à accroître le niveau de leurs financements (primauté des financements publics, grille de tarifs des formations continues encadrée par l'État, place très faible des droits d'inscription dans les budgets...). Si certaines universités d'État américaines sont aujourd'hui connues dans le monde entier, c'est précisément parce que l'organisation de leur financement repose largement sur leur capacité à valoriser leur nom : la protection de leur image (sélectivité des recrutements d'enseignants, vigilance sur la qualité des contenus pédagogiques, constitution de réseaux d'anciens élèves puissants...) leur permet d'attirer les meilleurs étudiants et les enseignants et les chercheurs les plus réputés, ce qui accroît leurs financements (droits d'inscription, vente de produits dérivés et de savoir-faire) » (p. 104).

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT**Rapport : Le travail aujourd'hui : stress et pénibilité**

Le rapport porte un regard lucide sur les changements en cours au travail, mais c'est pour y préparer. « La suppression de certains niveaux hiérarchiques intermédiaires et le développement des outils de communication font que le salarié se retrouve (...) avec une certaine marge de manoeuvre en termes de rythmes de travail, d'initiatives, de contact avec la clientèle. »

Pour autant (...) ces évolutions plutôt positives se couplent avec d'autres tendances qui influent négativement sur la pénibilité du travail et la santé des employés. À l'encadrement hiérarchique traditionnel se substituent d'autres formes de contrôle, à travers les outils informatiques, les normes de qualité, ou encore à travers le contact permanent avec le niveau supérieur via l'ordinateur ou le téléphone portable. De plus, les nouvelles organisations fondées sur le « juste à temps » ou le « temps réel » obligent à une mobilisation permanente du salarié, génératrice de tension et de stress, et entraînent une augmentation des horaires atypiques de travail (travail de nuit, le week-end...). À cela s'ajoute le fait que la pénibilité physique du travail est loin d'avoir disparu dans notre économie. Ainsi, le nombre de cas de troubles musculo-squelettiques déclarés à la Sécurité sociale est en « progression rapide, tout comme l'exposition au bruit ou à des produits dangereux ».

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT**Rapport : Les fréquences hertziennes aux enchères****L'analyse de Pierre Musso**

Le rapport plaide, conformément aux attentes de la Commission européenne, pour la modification de la gestion des fréquences hertziennes. Ce bien public rare devrait être privatisé et mis aux enchères, notamment pour favoriser le marché de la télévision sur les téléphones mobiles. L'argument d'autorité est simpliste, il s'agit d'« une exigence économique pour que le développement de technologies innovantes et prometteuses ne soit pas compromis par une protection excessive des situations acquises » (p. 92).

Les rapporteurs reconnaissent qu'une première expérience a échoué en Europe, mais ce n'est pas une raison pour ne pas persister dans l'erreur. Rappelons les faits : fin 1999, l'Europe, sous la pression des industriels des télécoms, se lance dans une grande opération visant à soutenir la téléphonie mobile multimédia de troisième génération appelée l'UMTS (Universel Mobile Telecommunication System)

Les États européens procédèrent alors à des mises aux enchères ou à des ventes des licences pour faire entrer de l'argent dans les caisses publiques, les opérateurs rachetant des licences de téléphonie mobile. La Grande-Bretagne de Tony Blair s'inspirant du modèle américain, procède en 2000 à une vente aux enchères de ses fréquences et récupère 38 milliards d'euros. À sa suite, l'Allemagne opère de même et réalise 51 milliards d'euros de recettes ! Après l'éclatement de la bulle Internet, les candidats se faisant plus rares, la France a dû sélectionner les candidats sur dossiers cédant trois licences pour 619 millions d'euros chacune.

Dans toute l'Europe, l'échec de la mise aux enchères des licences UMTS fut retentissant : il a coûté quelque 300 milliards d'euros entre achats de licences et investissements dans les réseaux, soit l'équivalent du coût d'un réseau haut débit en fibres optiques pour l'Europe entière. La facture pour les opérateurs de télécoms fut si lourde qu'ils se retrouvèrent surendettés, voire au bord de la faillite comme France Télécom. En 2000 et 2001, les opérateurs avaient déboursé 130 milliards d'euros pour acquérir des licences ! Le fiasco est reconnu en ces termes par les rapporteurs : « Le coût d'acquisition des licences a déstabilisé le secteur des télécommunications, dont le ratio d'endettement a atteint des niveaux très préoccupants » (p. 100). Malgré cela, dans une stupéfiante conclusion, les rapporteurs soulignent les « erreurs commises », pour aussitôt proposer de... recommencer : « L'expérience de l'UMTS ne doit pas conduire à exclure la procédure d'enchères comme mode d'attribution de droit d'accès à des ressources collectives. » Conclusion : reprenez donc une dose de poison pour guérir votre mal...

ÉVÉNEMENT**Rapport : Une France de la finance***L'analyse de Claude Gindin*

On ne peut pas dire que les auteurs du rapport soient indifférents à l'avenir du pays. Eux aussi se font une certaine idée de la France.

De même que pour une entreprise, on doit valoriser « les atouts déterminants pour la compétitivité (...) d'une nation » (p. 53) afin de s'imposer « comme une plate-forme de création et d'innovation, capable d'attirer les hommes, mais aussi les capitaux » (p. 114). Les hommes, c'est-à-dire essentiellement les chercheurs étrangers, les « meilleurs talents » (p. 160).

Il importe de « gagner les batailles des territoires » : « De même que nous avons su dans les années soixante et soixante-dix gagner notre indépendance énergétique, nous devons aujourd'hui nous préparer à gagner notre indépendance immatérielle », laquelle suppose « de maintenir - et, mieux, d'accroître - la présence de centres de décision et de recherche sur notre sol ». Mais sauf pour les télécommunications et les logiciels, nous manquons « des bases industrielles suffisantes pour devenir une très grande puissance de l'immatériel. Il faut, tout à la fois, être en mesure de relocaliser le plus d'activités immatérielles possible en France et de créer des groupes immatériels de dimension internationale » (p. 166).

Pour cela « une place financière forte » est « un atout indispensable à conforter » (p. 152). Explications : « La finance (banque, assurance, métiers de la gestion, recherche...) est en soi une composante de l'économie de l'immatériel. Elle comporte des segments à très haute valeur ajoutée, fondés sur une très grande maîtrise de l'innovation, employant des personnes à qualification très élevée. » C'est un « secteur qui représente un enjeu en termes d'activité et d'emplois considérable (4,5 % du PIB, soit un taux largement supérieur à l'industrie agroalimentaire, l'industrie automobile ou l'énergie) » (p. 152). Et « une place financière assure des fonctions stratégiques » : « Elle finance les entreprises dont la diversité des besoins (...) suppose une forte capacité d'innovation et dont le mode de financement est un élément de compétitivité ; elle permet à notre économie de garder le contrôle de ses centres de décision stratégiques, notamment de ses entreprises les plus innovantes et prometteuses. Autrement dit, l'industrie financière est un élément essentiel de notre capacité à nous déterminer dans le cadre de la mondialisation » (p. 152).

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer

ÉVÈNEMENT**Rapport : Fiscalité : charité bien ordonnée...****L'analyse de Claude Gindin**

On trouvera dans le rapport des phrases sans complaisance excessive sur la réalité sociale du pays : « L'ascenseur social ralentit alors que les inégalités sociales se creusent » et on ne peut ignorer le risque « de voir s'entretenir un système d'exclusion sociale et finalement une contestation plus ou moins violente » (p. 30). Il faut donc « une politique audacieuse de redistribution » (p. 30). La fiscalité en est l'instrument. « Un équilibre doit donc être trouvé afin de ne pas reporter une charge croissante de la fiscalité au sens large sur la partie de la population qui considère avec méfiance et inquiétude le développement de l'économie de l'immatériel » (p. 31).

En foi de quoi, puisqu'il est clair que les salariés auront de plus en plus besoin de temps de formation au cours de leur vie active, ils devront se les payer eux-mêmes avec une « incitation fiscale pour les individus qui participent financièrement à leur formation et à l'enrichissement du capital humain » (p. 133).

Pour ce qui est des entreprises, « la voie à privilégier semble passer par une baisse globale de l'imposition portant sur les bénéfices des entreprises » (p. 164, § 11) : « Réduire le taux normal d'impôt sur les sociétés (33,33 % actuellement) pour le faire revenir à la moyenne des pays de l'Union européenne. » Les auteurs du rapport - admettent qu'« il s'agit certes de mesures coûteuses : la baisse d'un point de l'impôt sur les sociétés se traduit par une diminution de recettes de l'ordre de 1,2 milliard d'euros ».

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer